



Procès-verbal Comité de Direction

Réunion du :	Mardi 30 juin 2020
A :	18h00 en visio-conférence
Présidence :	Monsieur, Daniel ROLET.
Présents :	Mesdames, Liliane ESPITALIER, Michelle GUERRA-BORGES, Messieurs, Jean-Jacques AUBRY, Didier BONTEMPS, Michel BROGLIN, Thierry CORROYER, Jean-Pierre CRETENET, Christian DUBAIL, Raphaël GERALDES, Christophe GIRARDET, Jean-Luc JOUFFROY, René JOURNOT, Kamel KHELLADI, Pascal MARCHETTI, Guy MONNIER, Yves MUTTI, Jean-Louis SAULCY, Philippe SURDOL.
Excusés :	Messieurs, Hubert PASCAL (représenté par Daniel ROLET pour tous votes), Gérard FERRAND, Jean-Daniel HEITZMANN, Daniel MAILLARD, André SCHNOEBELEN
Participe :	Jérôme POBELLE

Daniel ROLET salue les membres présents, les remercie de leur présence et ouvre la séance à 18h00.

Au nom du Comité de Direction, Daniel ROLET présente ses plus sincères condoléances à la famille BRISEBARD et au club de l'Etoile Sportive de CHARQUEMONT suite au décès de Denise BRISEBARD.

Il précise que cette journée est un peu spéciale pour le District puisque c'est le dernier jour de travail de Jocelyne KNIPILLAIRE qui va pouvoir profiter de sa retraite bien méritée. Au nom du Comité, il la remercie sincèrement et chaleureusement pour la qualité de son travail durant ces quelques années et dans les différents districts qu'elle a servis.

APPROBATION DU PV DU COMITE

PV du Comité de Direction du 09/06/2020

Aucune remarque n'est émise concernant ce PV.

Vote pour : 20
Vote contre : 0
Abstention : 0

Les membres valident le PV du Comité de Direction du 09 juin 2020 à l'unanimité.

1./ BAREME FINANCIER SAISON 2020 – 2021

Un document a été transmis le 26 juin aux membres du Comité.

Ce même document est partagé lors de la réunion, et Guy MONNIER commente et détaille les modifications repérées.

La commission des Finances qui s'est tenue en visio-conférence le 25 juin, a analysé l'ensemble du barème financier et propose d'apporter quelques modifications minimales liées essentiellement :

- Aux nouvelles catégories Féminines : suppression des U16F, remplacées par des U15F et U17F, organisation d'un championnat Séniors F à 11 (ancienne R3F).
- A l'organisation d'un championnat Futsal Séniors M (ancienne R2).

Mise à part ces modifications qui sont des ajustements structurels, il est à noter que la commission des Finances ne propose aucune autre évolution par rapport au barème appliqué pour la saison 2019-2020.

Il est ensuite demandé aux membres s'ils ont des questions ou des remarques.

Thierry CORROYER souligne que le barème financier comporte 2 lignes qui concernent la liste des joueurs dans la rubrique « Amendes réglementaires », et qu'aucun montant n'est spécifié alors que le règlement pour la saison 2020-2021 a évolué depuis l'AG du 18 octobre 2019.

Effectivement, une des modifications approuvées portait sur un nouvel article :

Article 16 – Participation aux compétitions
Point 3.

Ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat de district, plus de trois joueurs (3) ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de dix des rencontres de championnat nationales, régionales ou de district avec l'une des équipes supérieures disputant un championnat national, régional ou de district.

Il est demandé au Comité de se prononcer sur chacune de ces 2 lignes.

Ligne 1 : Non envoi liste des joueurs au district

➔ **Il est retenu que cette ligne soit purement et simplement supprimée du barème.**

Ligne 2 : Non présentation liste des joueurs

Après un échange, la proposition suivante est retenue :

➔ Si la liste n'est pas présentée avant la rencontre, l'équipe qui souhaite la consulter la demandera à l'équipe adverse. A défaut de présentation, l'équipe posera une réserve sur la FMI, cette réserve devra être signée par l'arbitre et les 2 équipes.

Cette réserve devra être confirmée pour être traitée par les commissions compétentes.

Par contre, il n'y aura pas débit des 30 euros au club plaignant (correspondant au droit de confirmation de la réserve) même s'il a posé la réserve à tort, car ce club a été dans l'obligation de poser cette réserve en raison de l'absence de présentation de la liste.

Remarque : Par contre si une réserve est posée nominativement sur un ou des joueurs susceptibles d'avoir joués plus de 10 matchs en équipes supérieures, la réserve posée sur la FMI devra être confirmée, comme toute réserve de ce type. Dans le cas contraire, elle ne pourra pas être prise en compte.

Le comité retient :

- De modifier l'intitulé : « Non présentation, à l'adversaire, de la liste des joueurs durant les 5 dernières journées. »
- De fixer l'amende à 31 € (identique à celle appliquée en 2015-2016)

Daniel ROLET demande aux membres du Comité de statuer sur ce barème en mettant cette version au vote.

Vote pour : 20
Vote contre : 0
Abstention : 0

➔ **Le Comité approuve l'ensemble des propositions du barème financier, dont la suppression de la ligne « Non envoi liste des joueurs au district » et la remise en vigueur de l'amende de 31 € pour « Non présentation, à l'adversaire, de la liste des joueurs durant les 5 dernières journées. »**

Cette version entre donc en vigueur à compter du 01/07/2020.

2. / VALIDATION DU POLE SPORTIF 2020-2024

Daniel ROLET rappelle, que depuis quelque temps, il souhaite modifier l'organisation de la commission technique en supprimant cette entité et en créant de nouvelles commissions qui reprendront les missions des anciennes sections. Ces commissions travailleront séparément et de façon indépendante sous la seule autorité du Comité de Direction.

Une réunion a été organisée en présence des responsables de sections pour définir les grandes lignes de l'organisation du Pôle Sportif.

Philippe SURDOL a envoyé le document de synthèse aux membres du Comité.
Il explique les raisons et les attentes de cette proposition d'organisation.

Il souligne que ce projet n'est absolument pas finalisé, et que le travail doit encore se poursuivre durant les 4 prochains mois jusqu'à la mise en place de la nouvelle mandature.

L'intérêt de présenter aujourd'hui cette proposition est multiple :

- Commencer la nouvelle saison avec cette structure,
- La tester, l'améliorer avant de la finaliser,
- Constitution des commissions et des sections dès le 01/07, ce qui assurera leur pérennité,
- Gestion faite dans chaque secteur par les mêmes membres tout au long de la saison, sauf changements qui pourraient intervenir en fonction de l'AG électorale.
- Nouveaux contacts et nouvelle façon de travailler entre salariés et présidents de commissions du Pôle sportif.

Il poursuit en affirmant que si le Comité de Direction approuve cette proposition, les futurs présidents de commissions ainsi que les techniciens, seront conviés à une 1^{ère} réunion de travail en présentiel.

Le but de cette réunion sera de commencer à détailler le nouveau mode de fonctionnement et de le peaufiner ensemble en recueillant les avis de chacun.

Ce travail se poursuivra, au plus tard, jusqu'à fin octobre, avec comme objectif de finaliser ce projet avant l'AG.

Après quelques échanges, Philippe SURDOL demande au Comité de se prononcer sur cette proposition d'organisation :

Vote pour : 19

Vote contre : 0

Abstention : 1

→ Le Comité valide cette organisation qui entrera en application dès le 01 juillet avec les présidents et les responsables qui seront retenus dans le point ci-après.

3. / PRESIDENTS DE COMMISSIONS DU 01/07 AU 30/10/2020

Conformément au Règlement Intérieur du District et afin de débiter la saison 2020-2021 dans une structure la plus stable possible, il est proposé au Comité de délibérer sur la nomination des présidents de commissions et responsables de sections qui sont partagés à l'écran, sauf pour les présidents des commissions de discipline et d'appel qui sont nommés pour la durée de la mandature soit jusqu'au 30/10/2020. Ils figurent dans ce tableau uniquement pour rappel.

31- Présidents de commissions hors Pôle Sportif :

Daniel ROLET commente le document partagé à l'écran.

	Présidents	
Commissions	Du 01/07 au 30/10/2020	
DISCIPLINE	Kamel KHELLADI	Pour rappel
D'APPEL	Didier BONTEMPS	Pour rappel
DES REGLEMENTS	Thierry CORROYER	
DES FINANCES	Guy MONNIER	
	Vice-président : Didier BONTEMPS	
DES ARBITRES	Claude RAVIER	
	Président délégué : Raphael GERALDES	
TERRAINS & INSTALLATIONS SPORTIVES	Michel BROGLIN	
STATUT DE L'ARBITRE	Raphael GERALDES	
MEDICALE	Jean-Daniel HEITZMANN	
DEPARTEMENTALE DE LA PROMOTION DE L'ARBITRAGE	Raphael GERALDES	
PARTENARIAT	Guy MONNIER	
COMMUNICATION	Liliane ESPITALIER	
SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES	José OLIVEIRA	
DES DELEGUES	Gérard FERRAND	
FEMINISATION	Michelle GUERRA-BORGES	
DE CONTROLES	Jean-Louis SAULCY	

Daniel ROLET demande au Comité de statuer sur ces nominations sauf pour les commissions de discipline et d'appel. Il explique les raisons des 3 modifications surlignées dans le tableau et souligne que tous les autres présidents de commissions sont reconduits dans leur fonction.

Vote pour : 20
Vote contre : 0
Abstention : 0

➔ Le Comité valide l'intégralité de ces nominations. Ces membres prendront leurs fonctions à compter du 01 juillet 2020.

32- Présidents de commissions et responsables de sections du Pôle Sportif :

Philippe SURDOL détaille la composition du Pôle Sportif qui est à l'écran.

Pôle Sportif	Philippe SURDOL
COMPETITIONS GARCONS	
- Catégorie Séniors	Christian DUBAIL
- Catégorie Jeunes (U15 - U18)	Jean-Pierre CRETENET
DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES	Jean-François MAUVAIS
FOOT EN MILIEU SCOLAIRE	Jean-Luc JOUFFROY

MIXTE FEMININES	Christophe GIRARDET
FOOT DIVERSIFIE	Michelle GUERRA-BORGES
Section Futsal	<i>Responsable : Michelle GUERRA-BORGES</i>
Section Foot Loisir et Vétérans	<i>Responsable : Jean-Claude BUESSARD</i>
Section Foot adapté	<i>Responsable : A préciser</i>
ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS	Daniel MAILLARD
Section PEF	<i>Responsable : Liliane ESPITALIER</i>
Section Formations Educateurs / Dirigeants	<i>Responsable : Jean Luc JOUFFROY</i>
FAIR-PLAY	Philippe SURDOL

Philippe SURDOL demande aux membres de statuer sur ces nominations du Pôle Sportif.

Vote pour : 19
Vote contre : 0
Abstention : 1

➔ **Le Comité valide l'intégralité des nominations du Pôle Sportif. Ces membres prendront leurs fonctions à compter du 01 juillet 2020.**

4./ PROJET DE FUSION-ABSORPTION

Ce projet concerne l'association «PAYS DE MONTBELIARD AGGLOMERATION FUTSAL» qui devait absorber à titre de fusion, l'association «SPORTING BELFORT FUTSAL», pour devenir « MONTBELIARD BELFORT FUTSAL ».

Lors de la réception du dossier, la Ligue a décelé une absence de documents, à savoir : le récépissé de la déclaration en préfecture, et les statuts types F.F.F.

Au regard des délais et des difficultés à obtenir les documents de la préfecture, les 2 clubs proposent la chose suivante :

- Abandon du projet de fusion.
- Le club BELFORT SPORTING FUTSAL se dissout.
- Le club PMA FUTSAL procède à un changement de nom pour devenir MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB. A noter que les nouveaux statuts du club existent
- Les joueurs de BELFORT SPORTING FUTSAL rejoignent le club PMA FUTSAL. (Pas de mutations car application de l'article 117b + aucun transfert de droits sportifs car les deux clubs pouvaient évoluer en R1 futsal la saison prochaine).

Il est demandé l'avis du Comité concernant la dissolution de BELFORT SPORTING FUTSAL et le changement de nom de PMA FUTSAL pour MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB.

Il est demandé au Comité de se prononcer sur cette proposition :

Vote pour : 20
Vote contre : 0
Abstention : 0

**Le Comité se prononce en faveur de la dissolution du club BELFORT SPORTING FUTSAL.
Le Comité valide le changement de nom du club PMA FUTSAL au profit de MONTBELIARD BELFORT FUTSAL CLUB.**

5./ CREATION DU GROUPEMENT FEMININ DE L'ARCHE (EN PLUS DU GROUPEMENT DE JEUNES)

A noter que les groupements sont spécifiques pour le foot féminin seniors, et qu'il n'y a pas de possibilité d'intégration dans un groupement de jeunes existant.

Christophe GIRARDET note que cette demande est dans la logique et n'est qu'une continuité des actions menées depuis quelques années et des objectifs visés.

Il est demandé au Comité de se prononcer sur cette demande de création de groupement :

Vote pour : 20
Vote contre : 0
Abstention : 0

Au vu du dossier, le Comité se prononce favorablement pour la création de ce groupement.

6./ CREATION D'UN GROUPEMENT DE JEUNES "LES PORTES DU HAUT DOUBS"

Thierry CORROYER note que les 2 clubs étaient déjà dans des groupements séparés et qu'ils en sont sortis. Comme l'un et l'autre respectent le délai mini pour pouvoir retourner dans un Groupement, rien ne s'oppose à la validation de leur demande conjointe.

Aucune autre remarque n'étant émise, il est demandé au Comité de se prononcer sur cette demande de création de groupement :

Vote pour : 20
Vote contre : 0
Abstention : 0

Au vu du dossier, le Comité se prononce favorablement pour la création de ce groupement.

7/ QUESTIONS DIVERSES

71. Fonds de solidarité

Daniel ROLET rappelle les grandes lignes du FDS qui a fait l'objet d'un courrier commun Ligue et les 7 Districts :

- Chaque club amateur percevra une somme de 10 € par licencié
- Pour en bénéficier, chaque club devra répondre au questionnaire en page d'accueil de son compte FootClubs
- En complément, les clubs de moins de 100 licenciés bénéficieront d'une aide en matériel (ballons)

Les crédits clubs seront échelonnés en fonction des dates de réponses au questionnaire :

- ✓ 1^{er} crédit le 01/09
- ✓ 2^{ème} crédit le 30/09
- ✓ 3^{ème} crédit le 15/10

En complément, la Ligue a décidé de prélever le coût des licences le 30 septembre au lieu de courant juillet.

➔ Daniel ROLET dit que le District vérifiera que tous les clubs font bien la démarche de remplir le questionnaire. Ce travail sera effectué dès réception de la 1^{ère} liste.

Une relance sera alors exercée auprès des retardataires suivie d'autres si besoin.

➔ Il est proposé de demander à Jawad BELAINOUSSI de publier un rappel sur le site et de l'accompagner d'une explication concernant le mode de crédit, voir ci-dessous.

FdS : fonctionnement

- Chaque club amateur percevra 10€ par licencié.
- Cette somme ne sera pas versée directement aux clubs (ni chèque ni virement)
- Cette somme sera créditée sur les comptes Ligue et District des clubs qui auront rempli le questionnaire sur FootClubs.

- Elle apparaîtra dans le crédit des comptes clubs Ligue et District soit le 01/09, soit le 30/09, soit le 15/10 en fonction de la date de réponse au questionnaire.

- La répartition se fera par moitié entre le crédit Ligue et District. Exemple d'un club ayant 250 licenciés :

	Compte Ligue	Compte DTB
Montant du crédit	1250 €	1250€

72. Agence Nationale du Sport

Pascal MARCHETTI dresse un point de situation :

A - Dossier club. « Compte OSIRIS » : dossiers réalisés directement par les clubs

Les clubs de notre District se partageront la somme de 40900 € au lieu de 39500 la saison dernière, soit + 3,5 %

Le nombre de dossiers pour le DTB s'élève à 18 contre 12 la saison passée.

Pascal MARCHETTI souligne l'importance du travail effectué avec l'aide de Jérôme POBELLE. Gros investissement en temps pour analyser et compléter des dossiers parfois irrecevables en l'état.

Daniel ROLET félicite l'un et l'autre pour le travail accompli dans un laps de temps réduit.

B – Dossier de Mutualisation :

10 dossiers ont été déposés dont 1 en attente.

73. Reprise

Jean-Pierre CRETENET demande si les dates de reprise sont officielles.

Daniel ROLET répond par l'affirmative en rappelant :

- que les 2 premiers tours de la Coupe de France sont planifiés les 30/08 et 06/09
 - que la Ligue reprend ses championnats à compter du 12 et 13/09
- quand aux Jeunes, la Ligue officialisera son calendrier le jeudi 02 juillet.

La séance est levée à 19h45

Un Comité courant juillet permettra de valider le calendrier général seniors et certaines modifications proposées par la CDA.

Le Président,

Le Secrétaire Général

Daniel ROLET

Jean-Jacques AUBRY